

Terrebonne, le 10 août 2020

Madame Marie-Eve Fortin, Biogiste, M. Env

Marie-Eve.Fortin@environnement.gouv.qc.ca

Directrice de l'évaluation environnementale des projets terrestres

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage, Québec (QC) G1R 5V7

Objet : Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie sur le territoire de la ville de Terrebonne – Demande d'engagement à fournir des renseignements supplémentaires

Dossier : 3211-23-087

Madame Fortin,

La présente fait suite à votre correspondance (datée du 4 août 2020) concernant la recevabilité de l'étude d'impact soumise pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique que Complexe Enviro Connexions (« CEC ») exploite à Terrebonne, secteur Lachenaie (le « Projet d'agrandissement »).

Afin de rendre l'étude d'impact recevable, CEC s'engage à fournir, avant le 28 septembre 2020, les renseignements suivants :

- la démonstration, à l'aide d'orthophotographies, que les cours d'eau CE01, CE02 et CE03 sont des fossés de drainage d'origine anthropique et qu'il ne s'agit pas de cours d'eau d'origine naturelle qui ont été rectifiés dans le temps par l'humain;
- les émissions de méthane pour l'ensemble des années d'enfouissement du lieu, soit depuis 1982;
- les calculs effectués, ainsi que les équations, facteurs et données utilisés pour chacune des colonnes des tableaux QC2-2-3 et QC2-2-4, notamment celles relatives à la génération de méthane;
- la justification de tout écart important par rapport aux émissions fugitives du tableau 8-19 de l'étude d'impact;
- l'efficacité de captage considérée en zone d'opération et sa prise en compte dans les calculs;
- l'ensemble des comptes rendus du comité de vigilance tenus en 2018, 2019 et 2020;

- un bilan annuel des plaintes à jour ainsi que tous autres renseignements documentés relatifs aux impacts psychosociaux et aux effets cumulatifs.

Par ailleurs, CEC poursuivra ses démarches sur les impacts psychosociaux et les effets cumulatifs pour les gens exposés à l'ensemble des activités générées par le lieu d'enfouissement technique, tel que spécifié à la section 8.2.3.3 de l'étude d'impact.

Veuillez agréer, Madame Fortin, l'expression de mes sentiments distingués.

COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS



Jean-Marc Viau
Directeur général
JMV/MOG